

DECLARATION DE KOMBISSIRI

L'Atelier de Kombissiri organisé à l'initiative de l'Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane (APESS) a tenu ses assises avec une soixantaine de participants composés des acteurs de l'Elevage venus du Burkina Faso et du Mali, pour se pencher sur le problème de la filière lait local et du foncier pastoral. Sortant des sentiers battus ils ont proposé de nouvelles pistes de réflexion.

Il a enregistré la participation de plusieurs autorités dont le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, des Elus locaux, des chercheurs, des représentants de l'administration, de la société civile, des organisations paysannes, des associations de producteurs et de consommateurs.

Les discussions très riches ont été articulées autour du thème : « *Accompagner les dynamiques pastorales et agropastorales : Pistes de réflexions et de propositions sur la filière laitière et sur l'accès aux ressources pastorales* ».

Considérant que l'avenir de la filière lait suscite de nombreuses inquiétudes, dans un contexte où les importations de lait et produits laitiers sont en moyenne de 6 milliards de FCFA par an,

Considérant que les exploitations familiales ainsi que les mini-laiteries constituent des modèles à encourager dans les bassins laitiers secondaires, même si elles ne pèsent – pour l'instant – que de manière marginale sur la consommation nationale,

Considérant qu'une bonne partie des produits mis sur le marché par les industries laitières (au moins 80% de leurs approvisionnements) est reconstitué à partir de la poudre de lait dans les produits de la majorité des industries laitières,

Considérant qu'une plus grande utilisation du lait local par ces entreprises constitue donc une voie majeure pour augmenter le niveau de collecte auprès des exploitations familiales agropastorales,

Considérant la marge de progrès importante possible par la substitution d'une partie du lait en poudre par du lait local collecté au niveau des exploitations familiales,

Considérant une très faible réglementation sur le pastoralisme,

Considérant l'existence d'une politique foncière et d'une loi d'orientation relative au Pastoralisme au Burkina Faso depuis 2002,

Nous, Association pour la Promotion de l'Elevage en Savane et au Sahel (APESS) ;

Nous, RECOPA, CRUS et FEB, membres du Réseau Billital Marobé ;

Nous, Table Filière Lait du Burkina ;

Réunis à Kombissiri, Burkina Faso, le 20 Décembre 2016, à l'issue de l'Atelier national.

Nous nous engageons :

À renforcer la contribution des systèmes pastoraux et agropastoraux

À augmenter la production laitière

À densifier les circuits de collecte, de transformation et de commercialisation ;

À tendre vers une régularité de l'offre au cours de l'année,

A accompagner et coopérer pour la dynamisation de l'interprofession lait.

À travers :

1. la sécurisation des espaces pastoraux et de la mobilité pastorale : identification, délimitation et protection juridique des zones valorisées par l'élevage ;
2. l'amélioration de la santé animale, de la gestion du troupeau et de l'alimentation ;
3. la concertation entre acteurs des filières lait local et poudre de lait importée au niveau national, pour définir un niveau de taxation supérieur de la poudre de lait permettant une substitution progressive des approvisionnements en poudre par le lait local.

Recommandons aux autorités étatiques et organisations sous régionales :

4. la reconnaissance du droit à la mobilité comme étant un facteur essentiel à la viabilité de l'élevage pastoral et agropastoral et l'élaboration de schémas d'aménagement foncier comme étant un élément structurant de la mobilité aux échelles décentralisées.
5. des mesures d'appui aux entreprises de transformation laitière comme :
 - un taux de plafond des droits de douane au sein de la CEDEAO pour encourager l'augmentation et l'approvisionnement de la production locale ;
 - une subvention pour la création de points de collectes réfrigérés ;
 - une subvention aux investissements et/ou à la fiscalité pour les laiteries ;
 - une exonération de TVA pour les produits laitiers permettant des retombées importantes au niveau des exploitations familiales

Recommandons aussi des mesures d'appui à la promotion du lait local par :

- L'indication claire des ingrédients utilisés et notamment de la poudre de lait sur l'emballage ;
- L'interdiction d'utiliser des images et noms qui renvoient à la production locale sur les emballages des produits à base de lait en poudre ;
- La création et promotion d'un label « lait local » public au niveau des Etats ou de la CEDEAO pour faciliter le choix des consommateurs ;
- La promotion des produits à base de lait local dans les écoles en milieu urbain et via des campagnes d'information grand public ;
- Le renforcement des associations de consommateurs qui œuvrent à la promotion du « consommer local »

Remercions les partenaires financiers et techniques notamment l'UE, la Fondation de France, le GRET...

Remercions l'ensemble des membres de l'APESS, les OP pour leur détermination et leur engagement à relever la production du lait local et à lutter pour la sécurisation des espaces pastorales,

Félicitons le président du Faso et le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques pour les réalisations importantes dans le domaine de la santé animale, dans la définition des politiques de sécurisation des espaces pastoraux, dans la facilitation à l'accès à l'alimentation du bétail.

Et enfin nous adressons au Président de la Cellule Nationale de Coordination APASS du Burkina Faso et au Coordonnateur du CRIPA de Dori nos sincères remerciements

Fait à Kombissiri, le 20 Décembre 2016